

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**RESILIATION DE BAIL DE CHASSE
CHASSE NATURE EDF**

3.3 - Locations

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la **délibération** du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la **décision municipale n°8/2008 en date du 20 février 2008** relative à la signature d'un bail de chasse avec l'association « Chasse nature EDF » pour les parcelles cadastrées A127 et A130,

Vu la **délibération municipale du 7 avril 2021** concernant la vente desdites parcelles à la SAFER Hauts-de-France,

Considérant la nécessité d'acter la résiliation du bail de chasse conclu avec l'association « Chasse nature EDF », suite à la vente des parcelles cadastrées A127 et A130 à la SAFER,

DECIDE :

Article 1^{er} : De résilier, à compter du **6 octobre 2023**, le bail de chasse conclu avec l'association « Chasse nature EDF », pour les parcelles cadastrées section A n^{os} 127 et 130.

Article 2 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **03 JAN. 2024**

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **03 JAN. 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **03 JAN. 2024**